



BULLETIN CFDT-FEVRIER 2022



REFONTE DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL :

Les salariés vont perdre de l'argent à cause de la CFDT ? FAUX ! Au contraire...

Actuellement, pour savoir si vous êtes au-dessous du minimum conventionnel, l'employeur prend votre salaire annuel primes comprises et divise par 12. Avec la nouvelle convention, l'employeur devra enlever les primes pour calculer votre salaire et vérifier que vous n'êtes pas sous le mini conventionnel. Donc, des salariés vont avoir une augmentation de salaires dès l'application de cette convention car dans notre entreprise, les primes servent bien à relever les salariés au-dessus des mini.

RAPPEL : Avec la nouvelle convention, les jours de carences seront payés à tous les salariés de toutes les catégories sociales et professionnelles !! L'usage ST Microelectronics est ainsi acté pour l'ensemble des salariés de la Métallurgie !

PRIME OATAM BASE ARRIERE : ENCORE DES EFFORTS A FAIRE !

Nous alertons depuis des années sur le clivage de cette prime liée aux contrats C200 et C300 travaillant en base arrière pour les 2 fabs. Lors de l'instance de janvier, la direction a proposé une nouvelle prime. Mais deux des critères semblent être inatteignable en l'état. En plus, les simulations des 2 derniers mois montrent que maintenant, ce sont les salariés de Crolles 300 qui vont voir leur prime baisser. La CFDT, elle, aurait préféré un échange avec les personnes concernées par cette prime avant une mise en place. Une fois encore les premiers concernés sont les derniers consultés.

La demande d'une prime commune a fortement été poussée en instance par la CGT et récupérée par la CFE-CGC. Vous pouvez donc aller interpellier ces organisations quant à votre baisse de prime si vous êtes concernés.

NEGOCIATION PLAN DE DEPLACEMENT / ECOMOBILITE : La direction cale !

Pour la CFDT, la négociation aurait été l'occasion d'avoir une politique plus vaste concernant l'écologie, les différents moyens de déplacements et, le coût de transport des salariés.

Les propositions CFDT ont été les suivantes :

- Revalorisation de la prime autosoliste > repoussée à Q4 2022
- Revalorisation des subventions pour l'achat d'un vélo électrique > Acceptée
- Renouvellement de la subvention en cas de vol d'un vélo électrique > Acceptée
- Prime à l'achat d'un véhicule hybride au même titre qu'un véhicule électrique > Refusée
- Subvention à l'achat d'un boîtier éthanol homologué > Refusée
- Subvention à l'achat d'un véhicule flexifuel d'origine > Refusée
- Subvention au retrofitage d'un véhicule thermique éligible > Refusée
- Subvention pour transformer un vélo standard en vélo électrique > Acceptée

La direction mise tout sur le bus et le covoiturage, c'est dommage. Cela ne répond pas aux besoins des salariés et aux différentes contraintes horaires. De plus, malgré nos demandes, il est impossible de rajouter des lignes...

TELETRAVAIL !

Retrouvez notre tract spécifique à cette négociation sur Facebook, le sharepoint, nos panneaux d'affichage, notre site internet ou en adhérant à la newsletter !

EN BREF...Lorsqu'on entend en fab : « les nouveaux élus CFDT du CSE ne parlent pas en séance ». Nous, nous répondons « voir des élus s'endormir dans ce même CSE, ça nous laisse sans voix ». A bon entendeur...